

ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE

Mercredi 19 avril 2017 à 20 h

Salle communale

Rte de Courrendlin 3 - entrée nord

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance, discuter et approuver les statuts du nouveau cercle scolaire Châtillon – Rossemaison.
3. Prendre connaissance du projet de rénovation du bâtiment scolaire et le discuter.

Les statuts mentionnés au point 2, seront déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal et avant l'assemblée.

Conseil communal

Statuts du cercle scolaire Montchaibeux

L'assemblée communale est appelée à se prononcer sur les statuts du cercle scolaire Châtillon – Rossemaison.

Ces statuts ont été approuvés par les Commissions d'école de Châtillon et de Rossemaison ainsi que par les Conseils communaux. Les statuts décrivent la façon dont les deux communes conviennent de la gestion du cercle scolaire. Les statuts définissent notamment :

- le nom du cercle scolaire;
- le nombre de membres de la commission d'école et leur répartition entre les deux communes;
- les tâches de la Commission d'école;
- les frais à répartir entre les deux communes et la clef de répartition.

L'assemblée communale de Rossemaison se prononcera le mardi 18 avril 2017. Les statuts sont disponibles sur le site internet de la commune.

Rénovation du bâtiment scolaire

Le projet de rénovation du bâtiment scolaire a été réalisé par une commission comprenant des

représentants des enseignants, de la commission d'école, de la société de gymnastique, des sociétés réunies et du conseil communal en collaboration avec un architecte. Comme le prévoit la procédure administrative, ce projet a été soumis au Département de la formation, de la culture et des sports (DFCS) en vue de bénéficier de la clause du besoin, étape obligatoire pour obtenir une subvention cantonale lors de la réalisation des travaux. Nous obtiendrons prochainement cette clause du besoin, ce qui nous permettra de poursuivre le projet en réalisant l'étude de détail. Il est donc temps de présenter ce projet à la population avant de soumettre un crédit pour la rénovation du bâtiment scolaire lors d'une prochaine assemblée communale.

Gérald Marchand, Maire

PROJET DE FUSION DES COMMUNES

**Châtillon – Courrendlin – Rebeuvelier –
Rossemaison et Vellerat**

ASSEMBLEE D'INFORMATION Pour les habitants de Châtillon

MARDI 25 AVRIL 2017 à 20 h

Salle communale Châtillon

Rte de Courrendlin 3 - entrée nord

INCINERATION EN PLEIN AIR DE DECHETS VEGETAUX

Résumé de la législation applicable pour les déchets végétaux

- En plein air, l'incinération de déchets naturels provenant des forêts, champs, jardins ou vignes n'est possible qu'en présence de branchages secs n'émettant pratiquement pas de fumée lors de la combustion. Aucune autorisation n'est requise.
- L'incinération des déchets naturels est interdite en présence de matériel humide (bois récemment coupé, branches avec feuille et aiguilles, écorces et herbe mouillée).
- **EN ZONE BÂTIE**

Seuls les feux limités de **déchets secs** et ne produisant que peu de fumée sont acceptables, respectivement légaux. La priorité doit être clairement dévolue à la valorisation organique (compostage).

Toutes les directives à ce sujet sont consultables au panneau d'affichage public et sur le site internet www.chatillon.ch sous règlements.

tournez le page 

Remplissage des piscines

Conformément au règlement concernant l'alimentation en eau de la Commune de Châtillon, art. 12.3, chaque remplissage de piscine de plus de 5 m³ sera annoncé au Service des eaux par le propriétaire.

Le Service des eaux donnera son préavis quant à l'opportunité du moment retenu pour effectuer un tel remplissage.

Mme Muriel Baumlin tél. 061 781 16 59

Agenda 2017

- **ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE**
Mercredi 19 avril 2017 à 20 h – Salle communale
 - **ASSEMBLEE COMMUNALE D'INFORMATION**
Mardi 25 avril 2017 à 20 h – Salle communale
Projet de FUSION des communes de Châtillon - Courrendlin – Rebeuvelier – Rossemaison et Vellerat.
 - Sté de CHANT CHATILLON
JASS Dimanche 30 avril 2017 - Halle de gymnastique
 - FANFARE UNION INSTRUMENTALE DELEMONT
CONCERT offert à la population de Châtillon
Dimanche 14 mai 2017 – vers 17 h
Halle de gymnastique Châtillon
 - **VOTE sur la FUSION des COMMUNES**
Châtillon – Courrendlin – Rebeuvelier – Rossemaison et Vellerat
Dimanche 11 juin 2017
 - **FÊTE DU VILLAGE**
Samedi et dimanche 10 et 11 juin 2017
 - **SLOWUP JURA**
Dimanche 25 juin 2017
 - **SORTIE DES PERSONNES ÂGÉES**
Mercredi 27 septembre 2017
 - **ELECTIONS COMMUNALES**
Dimanche 22 octobre 2017
-

Administration communale Châtillon